



## UN ACCÈS AUX SOINS ET AUX ACCOMPAGNEMENTS ÉQUITABLES POUR TOUS, SUR TOUT LE TERRITOIRE

La stratégie de transformation du système de santé (STSS) "Ma santé 2022" diffusée le 18 septembre arrive dans un contexte où la pédopsychiatrie comme la psychiatrie générale expriment avec force leur désarroi "de ne plus pouvoir être des soignants" au vu des conditions de travail qui sont les leurs.

"Ma santé 2022" rappelle, dans un focus d'une demi-page, que le champ de la psychiatrie et de la santé mentale est élevé "au rang de priorité". **Nous nous réjouissons d'y trouver des points que nous portons depuis de nombreuses années**, à savoir la nécessité de renforcer les collaborations entre la psychiatrie et les professionnels des soins primaires, de prendre un virage pour organiser dans les territoires un accès à la réhabilitation psychosociale, aux nouvelles thérapeutiques, et aux soins spécialisés. Mais les enjeux de la psychiatrie, qui appellent des actions rapides, tant en matière d'organisation des soins que de parcours au quotidien des patients, sont peu développés. La création d'un "fonds d'innovation organisationnelle" en psychiatrie a été annoncée. Il sera doté de "quelques millions d'euros", a indiqué la directrice générale de l'offre de soins (DGOS), Cécile Courrèges. Nous attendons la mise en place de ces mesures... Nous reprenons la phrase de Pierre-Michel Llorca [lors de la sortie du livre Psychiatrie : L'état d'urgence](#), coécrit avec Marion Leboyer : "le naufrage de la psychiatrie ne s'explique pas uniquement par le manque réel de moyens. Et, surtout, il n'est pas inéluctable. Nous avons besoin d'un plan psychiatrie sur le modèle des plans cancer".

En effet, au travers des expériences que vous nous remontez, les faits sont là : soins de qualité très variable d'un territoire à l'autre, difficultés d'accès, non-application des recommandations de bonne pratique dans certains établissements... Une "Agence nationale de la psychiatrie" pourrait organiser une gradation des soins, comme en

cancérologie, avec une prise en charge de proximité, des soins de recours à l'hôpital et une offre très spécialisée pour les cas les plus lourds. Développer, coordonner la recherche, imposer des réunions de concertation pluridisciplinaire, amorceraient le virage vers une certaine uniformisation des pratiques. **Peut-être alors pourrions-nous être entendus par les autorités pour la mise en place d'indicateurs d'efficacité clinique et d'indicateurs expérience patient sur les parcours santé mentale.** La STSS "Ma santé 2022" a retenu 7 pathologies chroniques, mais aucune ne concerne une maladie mentale. Pourquoi ?

Enfin nous regrettons que dans cette stratégie de transformation, la complémentarité du sanitaire, du social et du médico-social soit peu développée. Ces derniers seront pourtant les piliers pour assurer à ceux qui sont rendus vulnérables par la maladie et/ou le handicap un chemin vers l'autonomie dans une société plus inclusive. **L'obligation de mettre en œuvre les PTSM d'ici juillet 2020 reste donc pour nous une mesure dont nous devons saisir pour infléchir une transformation de la prise en compte des parcours en psychiatrie.**

La stratégie nationale contre la pauvreté a également été dévoilée. Ce plan, doté d'un financement, est centré sur la prévention de la précarité, notamment chez les plus jeunes, et l'aide à la réinsertion vers l'emploi. Nous espérons que **dans ce volet les personnes en situation de handicap ne seront pas oubliées.** Ce plan annonce le "revenu universel d'activité" comme un outil de cette "politique d'insertion". Il doit permettre de sortir de la pauvreté une personne sans emploi ou à faible revenu sans pour autant se substituer à un salaire. Nous espérons que le temps de la concertation et de l'analyse se fera avec les associations du champ de la pauvreté et du handicap. **Nous veillerons à ce que la fusion des prestations ne conduise pas à réduire les droits de certains.**



Marie-Jeanne Richard, Présidente

## STRATÉGIE DE TRANSFORMATION DU SYSTÈME DE SANTÉ



Le plan santé intitulé "**Ma santé 2022**" présenté par la ministre des Affaires sociales et de la santé Agnès Buzyn le 18 septembre dernier propose un plan d'actions concrètes et programmées dans le temps. L'Unafam salue cette initiative du gouvernement, ainsi que sa volonté de **décloisonnement**, de meilleure définition des rôles et de mobilisation de l'ensemble des acteurs pour **l'accès à tous à des soins de qualité répondant aux besoins de chacun.**

Un volet particulier est dédié à la psychiatrie et à la santé mentale, dans la continuité des

mesures de la [feuille de route psychiatrie et santé mentale présentée le 28 juin dernier](#).

**Les objectifs :** détection plus précoce des troubles, prévention, lutte contre la stigmatisation et amélioration de l'accès aux soins.

### Les mesures :

- ▶ Obligation de mettre en œuvre les projets territoriaux de santé mentale (PTSM) sur les territoires d'ici juillet 2020
- ▶ Augmentation du nombre de stages en santé mentale pendant les études de médecine générale
- ▶ Développement renforcé de la réhabilitation psychosociale en lançant un appel à projet avec des financements pour les lauréats.
- ▶ Extension des formations d'infirmiers de pratiques avancées à la psychiatrie dès 2019

- ▶ Création d'un fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie doté
- ▶ Une priorité donnée à la psychiatrie dans les plans régionaux d'investissement
- ▶ Favoriser l'accès à la pédopsychiatrie par la priorisation des postes hospitaliers et universitaires et le développement de la recherche en pédopsychiatrie
- ▶ Informer plus largement le grand public sur la santé mentale pour lutter contre la stigmatisation

Il est toutefois regrettable que ce plan, qui affirme élever la psychiatrie et la santé mentale au rang de priorité, ne lui donne pas assez de place ni suffisamment de détails quant à ses modalités d'applications. L'Unafam souhaite une méthodologie et un calendrier de déploiement pour suivre sa mise en œuvre et à participer aux concertations nécessaires.

## PLAN PAUVRETÉ : DES SENTIMENTS PARTAGÉS

Le **"plan pauvreté"** annoncé le 13 septembre par le président de la République Emmanuel Macron était très attendu. Des axes principaux de cette stratégie (aide à la petite enfance, insertion professionnelle des jeunes et des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), simplification du système social et logement), nous saluons notamment la création d'une aide unique pour financer une **mutuelle santé** pour les plus démunis et un **accès simplifié aux aides sociales** pour les personnes éligibles.

## JE DONNE MON AVIS SUR MA MDPH : ENQUÊTE NATIONALE

Le réseau des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) vient de mettre en ligne une enquête de satisfaction des usagers. **Toutes les personnes qui ont été en lien avec une MDPH** ou une maison départementale de l'autonomie (MDA), **pour elles-mêmes ou pour un tiers**, sont invitées à répondre à ce **questionnaire anonyme** qui leur permettra de donner leur avis sur la qualité de

Pour autant, l'Unafam regrette l'**absence de mesures concrètes** concernant l'**emploi** et le **logement**, éléments essentiels pour lutter contre l'isolement et la pauvreté des personnes malades et/ou handicapées psychiques. Ce plan annonce la création d'un revenu universel d'activités qui s'inscrit dans un grand chantier de refonte des minima sociaux dont l'AAH. L'Unafam restera mobilisée afin que les personnes rendues vulnérables par la maladie et le handicap ne soient pas les oubliés de ces mesures.

service de la MDPH de leur territoire : accessibilité physique, qualité de l'accueil, qualité d'écoute... Vos réponses seront envoyées à votre MDPH et à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et serviront à améliorer le fonctionnement de votre MDPH.

Pour répondre à cette enquête de 15 questions, rendez-vous sur le site [mamdpd-monavis.fr](http://mamdpd-monavis.fr) !

## TUTELLE ET CURATELLE : UNE RÉFORME INJUSTE

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre est entré en vigueur le décret sur l'**augmentation du coût des mesures de protection** exercées par les mandataires judiciaires à la protection des majeurs ([Décret n° 2018-767 du 31 août 2018](#)). Les personnes concernées sont les majeurs sous tutelle et curatelle, qui verront **augmenter les frais à leur charge pour leur accompagnement**.

De nombreuses personnes vivant avec des troubles psychiques bénéficient de ces mesures de protection juridique. **L'Unafam dénonce cette décision qui porte atteinte à des personnes qui se trouvent le plus souvent déjà dans une situation de grande précarité.**

## PARTENARIAT : "LES ÂMES SŒURS"

L'Unafam soutient le court-métrage *Les âmes sœurs*, de Marion Filloque avec Dounia Coesens, Louise Canadas, Eric Landrein...

*"Une simple visite de famille. Un secret. Plus rien ne pourra être comme avant pour Rose et sa petite sœur."*

La jeune réalisatrice de ce film est elle-même concernée par la maladie psychique d'un proche et se rend disponible pour des ciné-débats dans certaines villes quand elle en a la possibilité. L'Unafam a

négoié des droits de diffusion à tarif préférentiel pour les **délégations de l'Unafam souhaitant diffuser le film**.

Nous espérons que ce partenariat permettra à notre réseau de pouvoir s'appuyer sur le film comme d'un outil concret pour faire parler des troubles psychiques, notamment auprès des jeunes !

Pour voir la bande-annonce, [cliquez ici](#)

## MARGOT : UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LA SCHIZOPHRÉNIE

A l'occasion de la **Journée mondiale de la santé mentale**, l'Unafam et la Fondation FondaMental s'associent pour lancer une **campagne digitale de sensibilisation et de déstigmatisation sur la schizophrénie**. L'histoire de Margot, atteinte de schizophrénie, sera dévoilée **sur les réseaux sociaux le 10 octobre**. A travers elle s'exprimeront **les invités de son mariage**, les acteurs de sa vie, qui raconteront son quotidien parfois délicat mais plein d'espoir. Le **site**

**Internet dédié à la campagne** proposera de s'informer sur la maladie. Il permettra de faire savoir au **grand public** que mieux connaître la schizophrénie permet de mieux la traiter et de mieux la soigner, mais aussi que la schizophrénie, quand elle est traitée tôt, se stabilise et permet des projets de vie.

**Retrouvez la campagne et partagez-la à partir du 10 octobre sur [la page Facebook de l'Unafam](#) !**

## FOCUS

### Partenariat théâtre : "Le Fils", de Florian Zeller

**"Le Fils", c'est une pièce de théâtre de Florian Zeller où se retrouveront bien des mères, bien des pères, bien des adolescents peut-être, bien des membres de l'Unafam probablement.**

*Nicolas (Rod Paradot, Molière Révélation masculine 2018) a 17 ans et semble avoir du mal à vivre. Il n'est plus cet enfant lumineux qui souriait tout le temps. Que lui est-il arrivé ? Et pourquoi ne va-t-il plus en cours ? Dépassée par les événements, sa mère (Florence Darel) ne sait plus quoi faire, et Nicolas demande à tout faire pour tenter de le sauver et lui redonner le goût de vivre. Mais peut-on vraiment sauver quelqu'un*



*d'autre que soi-même ?*

Du mercredi au samedi à 20h30 - Dimanche à 16h  
[Comédie & Studio des Champs-Élysées - 15 avenue Montaigne, 75008 Paris](#)

Grâce au soutien de notre marraine Marine Delterme et de l'auteur de la pièce Florian Zeller, son époux, le théâtre des Champs Élysées propose un tarif de 43 euros (au lieu de 53 euros pour les 1<sup>ères</sup> Catégories) pour les adhérents de l'Unafam. Il faudra alors s'adresser, pour chaque demande, à Anthony Meyer ([a.meyer@comediedeschampselysees.com](mailto:a.meyer@comediedeschampselysees.com)).

Bande-annonce [ici](#)

## COLLOQUE "DÉNI ET REFUS DE SOIN : QUE FAIRE" ?

Refuser de se reconnaître souffrant, opposer le déni aux mots de la psychiatrie ou du regard social, s'enfermer dans le rejet du soin, du traitement, de l'accompagnement, cette attitude est courante dans le développement des troubles psychiques sévères et durables.

### Les familles que soutient l'Unafam en portent bien souvent le témoignage.

Faire évoluer le niveau de conscience du trouble, adapter chaque réponse à chaque parcours en croisant les ressources d'une personne, remises en valeur, avec celles d'un territoire, aux plans sanitaire, médico-social, pédagogique, culturel : quels défis, selon quelles définitions, dynamismes et orientations, pour la gestion des troubles dans l'existence d'une personne qui les vit, et pour son intégration dans la vie commune ?

Tels sont les points d'attention sur lesquels s'exprimeront les intervenants (acteurs de la psychiatrie, de la neuropsychologie, des pouvoirs publics, de la recherche et du soin) lors de ce colloque organisé par la délégation Unafam Gironde.

Mercredi 10 octobre à Bordeaux.  
Entrée gratuite avec inscription obligatoire

Informations et inscriptions [ici](#)

## COLLOQUE RECHERCHE UNAFAM 2018 : "VAINCRE LA STIGMATISATION"

Plus de deux millions de personnes souffrent de troubles psychiques sévères dans notre pays aujourd'hui. Soucieuse de répondre aux préoccupations des familles concernées, l'Unafam s'engage pour soutenir la recherche sur les maladies psychiques, tant dans les sciences biomédicales que dans les sciences sociales.

Dans ce cadre, ce nouveau colloque a pour objectif de comprendre, pour mieux les combattre, les **mécanismes sociétaux conduisant à la stigmatisation des maladies psychiques et ceux qui déclenchent et entretiennent l'auto stigmatisation**. Des spécialistes de divers horizons y présenteront les résultats de leurs propres recherches et les expérimentations menées. Une place sera donnée au vécu intime des patients et aux projets qu'ils portent pour retrouver ensemble la confiance en soi et (re)prendre leur place de citoyen. Ce colloque offrira l'opportunité

d'échanges constructifs et mutuellement enrichissants entre les chercheurs, les acteurs de la déstigmatisation et les familles.

Mardi 30 octobre - Ministère de la Santé - Amphithéâtre Laroque

14 avenue Duquesne - 75007 Paris

[Inscriptions en ligne avant le 15 octobre !](#)

## REMISE DES PRIX CONCOURS ART POSTAL

Les prix du concours d'art postal Unafam 2018 seront remis par la Présidente de l'Unafam à l'occasion de la **Journée mondiale de la santé mentale 10 octobre**).

La cérémonie aura lieu au **GEM Artame Gallery - 37 Rue Ramponeau, 75020 Paris, Métro Belleville le samedi 13 octobre de 14h à 16h**. Les œuvres des lauréats de cette année, ainsi que celles des précédentes éditions, seront exposées dans la galerie. Les prix sont offerts gracieusement par le Musée de la Poste.



# Agenda

## PSYCHIATRIE : SORTIR DE L'ÉTAT D'URGENCE

En lien avec la publication de l'ouvrage *Psychiatrie : l'état d'urgence* (éd. Fayard), auquel a participé l'Unafam au travers de ses bénévoles et adhérents, la Fondation FondaMental, l'Institut Montaigne et Coopération Santé organisent un colloque intitulé "Psychiatrie : sortir de l'état d'urgence" le **4 octobre** à l'Assemblée Nationale à **Paris**.

Renseignements et inscriptions [ici](#)

## SALON HELLO HANDICAP : 16-19 OCTOBRE

L'événement Hello Handicap revient du **16 au 19 octobre**. Le salon de recrutement **en ligne** pensé pour faciliter le recrutement des personnes en situation de handicap propose des milliers d'offres d'emploi partout en France. Les candidats peuvent s'inscrire en ligne **dès maintenant** puis passer leurs entretiens par téléphone ou par tchat quand cela leur convient et sans se déplacer.

Inscriptions [ici](#)

## MALADIE ET HANDICAP PSYCHIQUES : QUELLES RÉPONSES INNOVANTES ET GRADUÉES POUR UN LOGEMENT INCLUSIF ?

Journée organisée le **2 octobre** à **Dijon** par le Centre hospitalier La Chartreuse et le Centre de Ressources Maladie et Handicap Psychiques (CReMHPsy). Cette journée permettra de présenter quelques dispositifs innovants mis en place en matière de logement et d'accompagnement et de s'interroger sur les modes de financement à mobiliser de façon pérenne.

Programme [ici](#) et inscriptions [ici](#)

## CONDUITE DU CHANGEMENT EN PSYCHIATRIE ET SANTÉ MENTALE

L'AdESM (Association Des Établissements du Service public de Santé Mentale) organise, du **21 au 23 novembre** prochains au World Trade Center de **Marseille**, un congrès international ciblé sur la conduite du changement en psychiatrie et santé mentale.

Programme et inscriptions [ici](#)

## • FOIRE AUX QUESTIONS • SERVICE SOCIAL •

### Quels changements concernant les démarches au contentieux de la sécurité sociale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ?

Aujourd'hui, il y a trois juridictions judiciaires de première instance concernant la Sécurité sociale : le Tribunal des affaires de la sécurité sociale (TASS), le Tribunal du contentieux de l'Incapacité (TCI), la Cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail (CNITAAT).

- Le **TASS** est compétent pour le contentieux **général** de la sécurité sociale, pour les décisions concernant les prestations, les cotisations... toute décision prise par un organisme de sécurité sociale (exception faite pour le contentieux en matière de tarification des accidents du travail (CSS art L. 142 -5 nouveau).
- Le **TCI** reçoit les contestations concernant le contentieux **technique** de la sécurité sociale, par exemple concernant le taux d'invalidité et d'incapacité de travail en cas d'accident ou de maladie ou d'inaptitude

au travail, ou certaines décisions des MDPH (Orientation vers un établissement, AAH et CR PCH, AEEH) et des Caisses régionales d'assurance maladie ou les décisions prises par les commissions de recours amiable (CRA).

- La Cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail (CNITAAT) est la juridiction **d'appel du contentieux technique de la sécurité sociale**. L'appel suspend donc l'exécution de la décision du tribunal du contentieux de l'incapacité (TCI).

L'ordonnance n° 2018-358 du 16 mai 2018 et l'article 12 de la loi n°2016-1547 de modernisation introduisent une réforme importante concernant l'organisation du contentieux de la Sécurité sociale **mais aussi de l'action sociale** :

- ▶ Ils concrétisent le **transfert, par étapes**, du contentieux en première instance des Tribunaux des affaires de la sécurité sociale (TASS), des Tribunaux du contentieux de l'incapacité (TCI) et d'une

partie du contentieux de la CNITAAT, mais aussi des *Commissions départementales d'aide sociale (CDAS) vers les Pôles sociaux nouvellement créés au sein des Tribunaux de grande instance (TGI) composés d'un magistrat et de deux assesseurs.*

- ▶ Par ailleurs un **recours amiable administratif obligatoire** devra précéder **tout recours contentieux** auprès des pôles sociaux du TGI – sauf exception. De plus, seules certaines cours d'appel recevront les contestations suite aux décisions du Pôle social du TGI en matière de sécurité sociale et la présence d'un avocat ne sera plus obligatoire.

**Références** : IGAS, *RAPPORT N°2015-126R/IGSJ N°12/16, Appui à l'organisation du transfert du contentieux des TASS, TCI et CDAS vers les nouveaux pôles sociaux des TGI, février 2016.*

Isabelle Debiasi - Assistante sociale secteur Île-de-France - [isabelle.debiasi@unafam.org](mailto:isabelle.debiasi@unafam.org).



## • LE SERVICE ÉCOUTE-FAMILLE VOUS RECOMMANDE •

« On a fabriqué des petits trop dépendants », un entretien avec le Pr Philippe Jeammet paru dans *Psychologies Magazine* en juillet 2009. "Couvés par papa-maman, les jeunes quittent le cocon le plus tard possible", explique le psychiatre. "A vouloir être trop proches d'eux, les parents ont créé une dépendance qui les empêche de rompre le lien."

## JOURNÉE D'INFORMATION SUR LES TROUBLES PSYCHIQUES

**PROCHAINES SESSIONS** : [ACCÉDEZ À LA CARTOGRAPHIE DES JOURNÉES "TROUBLES PSYCHIQUES" EN CLIQUANT ICI](#)

- ▶ Villefranche-de-Rouergue (12) - 29/09/2018
- ▶ Lyon (69) - 29/09/2018
- ▶ Fougères (35) - 06/10/2018
- ▶ Chambéry (73) - 13/10/2018
- ▶ Limoges (87) - 13/10/2018
- ▶ Nantes (44) - 13/10/2018
- ▶ Rochefort (17) - 13/10/2018
- ▶ Montpellier (34) - 20/10/2018

## ATELIERS D'ENTRAIDE "PROSPECT"

**PROCHAINS ATELIERS** : [ACCÉDEZ À LA CARTOGRAPHIE DES ATELIERS D'ENTRAIDE "PROSPECT" EN CLIQUANT ICI](#)

- ▶ Annecy (74) – 22 et 29, 30 sept
- ▶ St Brieuc (22) - 28,29,30 sept
- ▶ Avignon (84) - 29,30 sept et 6 oct
- ▶ Lyon (69) - 6 et 13,14 oct
- ▶ Palaiseau (91) - 6,7 & 13 octobre
- ▶ Lorient (56) - 12,13,14 octobre
- ▶ Le Mans (72) - 13 et 20,21 octobre
- ▶ Issoudun (36) - 26,27,28 octobre

## JOURNÉE APRÈS-"PROSPECT"

- ▶ Aix-en-Provence (13) - 22/09/2018
- ▶ Strasbourg (67) - 13/10/2018
- ▶ Paris (75) - 14/10/2018
- ▶ Lyon (69) - 20/10/2018
- ▶ Alès (30) - 20/10/2018
- ▶ Annecy (74) - 27/10/2018

## FORMATION MIEUX COMMUNIQUER AVEC SON PROCHE BIPOLAIRE

**PROCHAINES SESSIONS** : [ACCÉDEZ À LA CARTOGRAPHIE EN CLIQUANT ICI](#)

- ▶ Lyon (69) 15 et 22 sept
- ▶ La chapelle St Luc (10) - 5 et 19 oct
- ▶ Rodez (12) 13,14 oct

Ces formations sont ouvertes gratuitement à toute personne proche d'une personne vivant avec des troubles psychiques, qu'elle soit adhérente ou non à l'Unafam.

Informations et inscriptions auprès des délégations organisatrices.



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE | 12, villa Compoint 75017 Paris - Tél. : 01 53 06 30 43  
Fax : 01 42 63 44 00 - Écoute-famille : 01 42 63 03 03

